

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA10-00002
DATE DE LA DÉCISION : 20100303
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 8-M-330800-107-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M10-09867-6
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Clermont

Personne(s) visée(s) :

9138-7456 QUÉBEC INC.

Demandeur

NIR : R-574381-1 Dossier : 8-M-330800

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9138-7456 QUEBEC INC..
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE :

INTER

ANNÉE :

2000

NUMÉRO DE SÉRIE :

2HSCNAMR6YC052502

MARQUE :

INTER

ANNÉE :

2000

NUMÉRO DE SÉRIE :

2HSCEAXR7YC037552

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

CAMEXPORT INC.

Personne désignée

¹ Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

² L.R.Q. c. P-30.3.